

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

Natura 2000
DOCOB des sites Rhin – Ried – Bruch de l'Andlau

Secteur n°4 : Marckolsheim – Sundhouse
Compte-rendu de la réunion de concertation sectoriel du 23 Juin 2005

Personnes présentes : voir liste d'émargement en PJ

Introduction

Monsieur WITKOWSKI, sous-préfet de Sélestat-Erstein, accueille les participants à cette troisième réunion de concertation sur le secteur 4 Marckolsheim-Sundhouse. Cette réunion fait suite à celle du mois de mars 2005 qui a traité du diagnostic écologique du DOCOB Rhin-Ried-Bruch.

Monsieur SIEGEL accueille les participants et fait part de deux préoccupations majeures concernant le secteur n°4 :

- la qualité des eaux et de l'envasement de l'Ischert et du Muhlbach ;
- le projet de « Polder » sur les communes de Sasbach, Wyhl et Weisweil (en Allemagne), projet pour lequel les études d'impact menées par l'administration allemande n'auraient pas pris en considération les effets du polder rive française. Il craint que celui-ci n'entraîne des conséquences importantes sur le régime de la nappe et des cours d'eau avec des risques d'inondation à Schoenau et à Diebolsheim. Les élus de la CCME vont officiellement saisir l'administration française en charge du dossier.

Concernant l'envasement des cours d'eau évoqués, Monsieur le sous-préfet informe qu'il vient de saisir les services compétents, mais qu'à ce jour aucune réponse ne lui est encore parvenue. S'agissant du projet de Polder, il rappelle que ce dernier s'inscrit dans des accords franco-allemand et que le principe de réciprocité des études entre rives française et allemande est la règle. Une demande d'information va donc être relayée immédiatement.

Monsieur OTT, représentant le CRPF et le Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Bas-Rhin, signale que la qualité de l'eau et le régime de l'Ischert (comme d'ailleurs ceux du Muhlbach) sont très variables. Il demande que soit également étudié la question des écoulements du réseau hydrographique dans le secteur de Diebolsheim, lieu de confluence du Muhlbach, Ischert et Steingruengiessen dans le contre-canal de drainage. L'augmentation récente des débits dans le Muhlbach se ressent aujourd'hui par une hausse des niveaux d'eau sur le secteur (engorgement du Muhlbach).

Le compte-rendu de la réunion du 2 mars est validé.

1/ Rappels sur la démarche en cours

Madame CLAUDEL de la DIREN fait un point rapide sur :

- l'objectif de la démarche,
- le calendrier de mise en œuvre du DOCOB. Elle souligne l'effet bénéfique pour la concertation et la réalisation du DOCOB d'une prolongation de durée du programme LIFE Rhin Vivant permettant une validation du DOCOB jusqu'à fin 2006 ;

- l'ordre du jour de cette nouvelle réunion de concertation dont les principaux points à traiter concernent l'état d'avancement du DOCOB, le calage des périmètres & le diagnostic socio-économique présentés par l'opérateur (Monsieur DURAND) et le bilan des premières réunions des groupes thématiques.

Monsieur DURAND, opérateur pour le secteur 4, présente les réunions qui ont été organisées depuis le début de l'année dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Pour le secteur 4, peu de partenaires ont sollicité l'opérateur pour des réunions d'explication de la démarche Natura 2000 et des premiers résultats du diagnostic écologique. L'opérateur a néanmoins participé :

- aux réunions de travail concernant la mise en œuvre du plan de gestion du Parc Forestier du « Rhinwald Centre-Alsace » (forêts de Marckolsheim, Mackenheim, Bootzheim et Artolsheim à l'est de l'ancienne digue des hautes eaux), travail réalisé par des étudiants de l'ENGREF (Ecole National du Génie Rural des Eaux et Forêts) ;
- à deux réunions d'information et d'échanges concernant le projet de « Polder » sur les communes badoises de Wyhl – Weisweil. La première réunion a permis de faire le point avec les maires des communes allemandes et les élus de la CCME. La seconde a permis à l'administration allemande en charge du dossier de présenter concrètement le projet.

2. Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000

Monsieur DURAND présente ensuite les travaux concernant le calage des périmètres Natura 2000. Il rappelle la méthodologie adoptée tout en indiquant que les périmètres actuels sont les périmètres officiels et réglementaires (déjà adoptés par arrêtés ministériels pour les Zones « Oiseaux » ZPS) et validés par la Commission Européenne pour la ZSC (zone « Habitats ») en décembre 2004. L'objectif de ce calage est d'obtenir un périmètre cohérent et opérationnel. 4 principes déterminent les modalités de ce travail de calage des périmètres :

- calage sur les limites cadastrales ou géographiques (orthophotoplans au 1/5000) les plus proches possibles des limites actuelles ;
- à surface constante sur le secteur (effet de compensation d'une commune à l'autre) ;
- respect de l'esprit de l'enveloppe (formes des limites, enveloppe officielle de référence) ;
- sur la base des trois principes précédents, optimisation écologique au regard des habitats et des espèces ;

Aucun travail de calage n'a encore été réalisé sur la ZSC (zone « Habitats »). L'opérateur attend notamment la fourniture des fonds cadastraux numérisés, la Direction Générale des Impôts ayant autorisé la transmission de ces données. Bien sûr aucune information de nature privée ne sera communiquée. Monsieur DURAND présente néanmoins les résultats obtenus pour la ZSC sur le secteur 5 (Artzenheim – Chalampé) et montre qu'il ne devrait a priori pas avoir de problème pour caler les périmètres, s'agissant essentiellement de forêts de protection et de limites géographiquement relativement cohérentes.

Pour la ZPS (zone « Oiseaux »), la situation est bien différente. Une première proposition de calage établie sur la base des orthophotos plans au 1/5000ème de 2002 est présentée. Monsieur DURAND précise sur cet exemple comment concrètement les règles de calage ont été appliquées sur le secteur 4, notamment les problèmes de « compensation » de surfaces entre bans communaux (principe de travail à surface constante).

Des réunions de présentation des résultats seront organisées avec les élus et les autres partenaires dès que le travail sera avancé sur la ZSC. Les nouveaux périmètres devront être discutés avec les acteurs locaux et en particulier les Maires .

Madame CLAUDEL fait observer que ce sont les élus qui les premiers doivent être consultés. La consultation néanmoins n'écartera pas les autres partenaires, notamment ceux de la profession agricole.

Monsieur SIEGRIST, adjoint au maire de Sundhouse, demande pourquoi une enclave apparaît dans la zone ZPS sur les bans de Sundhouse / Saasenheim ? Cette enclave porte atteinte à la cohérence du périmètre Natura 2000.

Monsieur MERTZ, maire d'Elsenheim, soutient les propos tenus et se demande sur quelles bases le périmètre Natura 2000 a été déterminé.

Monsieur OTT (CRPF) estime que depuis 5 ans la demande a été faite d'obtenir une véritable justification scientifique de la délimitation des périmètres et que cette justification n'a jamais été produite. Il estime également que le recalage de cette zone tient plus à du « bricolage », et que les ajouts ou retrais localisés de certaines zones sont sans fondement scientifiques.

Madame CLAUDEL répond que le périmètre de la ZPS a été tracé sur des bases scientifiques à l'échelle du 1/100 000^{ème}. Il a été décidé en Alsace de préciser ces limites à l'échelle du terrain (cadastre, photo aérienne au 1/5000^{ème}) pour justement prendre en compte la réalité de terrain concernant les limites. Il a été décidé d'élaborer ce calage dans la concertation afin d'optimiser le périmètre au sein du territoire. Il s'agit d'une démarche innovante allant dans l'intérêt d'une prise en compte des contraintes socio-économiques du secteur et optimisant les enjeux écologiques.

Monsieur DURAND ajoute que la délimitation de la ZPS a été faite sur la base des ZICO dont les enveloppes existent depuis 1990. Ces ZICO ont été établies sur des bases d'inventaires scientifiques de l'époque. Ainsi sur le secteur 4, la raison « scientifique » était d'inclure dans la ZICO le secteur entre l'Ischert, le Muhlbach et le Rhin, qui correspond à la zone alluviale rhénane parcourue par l'ensemble des cours d'eau rhénans, et donc susceptibles d'accueillir les espèces d'oiseaux existantes. Par ailleurs cet espace agricole qui, il y a encore 20 ans présentait plusieurs dizaines d'hectares de prairies, représentait un important site pour la halte et l'hivernage des oiseaux migrateurs. Il existe donc bien une base « scientifique » à la délimitation de cette zone.

Monsieur SIEGEL, maire de Marckolsheim, redoute que les communes qui acceptent ce nouveau périmètre opérationnel soient contraintes à l'inaction.

Monsieur FARHNER, maire de Saasenheim, estime que les propriétaires doivent faire valoir leurs droits et ne pas se faire imposer des contraintes contre leur gré. Il craint que certaines pratiques soient imposées aux gestionnaires des terrains (notamment exploitants agricoles) en les mettant ainsi devant le fait accompli sans concertation préalable.

Madame CLAUDEL rappelle que la démarche adoptée aujourd'hui doit conduire à délimiter au sein des périmètres des zones à enjeux variables. Par ailleurs, les sites Natura 2000 n'étant pas des espaces protégés réglementairement, aucun propriétaire ou gestionnaire ne sera obligé de mettre en œuvre des actions proposées dans le DOCOB.

Monsieur OTT redoute une évolution des réglementations vers davantage d'obligations. Aujourd'hui Natura 2000 n'est qu'un périmètre sans valeur réglementaire mais qu'en sera-t-il demain ?

3. Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique

Monsieur DURAND présente le diagnostic socio-économique.

Le diagnostic agricole a été rédigé sur la base d'une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Les résultats présentés ne sont qu'une synthèse provisoire et incomplète de cette étude. On notera sur le secteur 4 l'existence de pompages dans les rivières phréatiques, pratique qui devrait disparaître (prescription du SAGE Ill/Nappe/Rhin). Des efforts importants ont été entrepris depuis plusieurs années pour diminuer ou optimiser les intrants azotés.

Suite à cette présentation, Monsieur MERTZ, maire d'Elsenheim, attire l'attention sur la nécessité de maintenir les jachères au sein des terres labourables.

Monsieur GUEDAN, représentant la Fédération apicole du Bas-Rhin, demande pourquoi les apiculteurs n'ont pas été associés à l'élaboration de cette étude concernant le diagnostic socio-économique agricole. Madame CLAUDEL rappelle que la Chambre a travaillé au nom de toutes les organisations professionnelles agricoles. Elle invite la Fédération des apiculteurs de prendre l'attache de la Chambre. L'étude en est encore à sa première version et doit être corrigée et complétée. Ce document pourra être évidemment mis à disposition aux structures intéressées.

Monsieur WILLMANN, représentant FDSEA à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, rappelle que ce diagnostic est une première version qui doit faire l'objet d'une validation avant une diffusion à tous les partenaires. Natura 2000 est mis en œuvre sur le principe du volontariat, et la profession agricole souhaite que ce principe soit appliqué. Il regrette néanmoins que plusieurs mesures s'appliquent à un même territoire. Enfin il fait part de problèmes financiers importants dans la mise en œuvre des CAD qui n'auraient toujours pas été liquidés au titre de l'année 2004. Un contact sera pris auprès de la DDAF pour préciser cette situation.

Monsieur LOUIS chef du Service de l'Ill domaniale indique qu'un programme de travaux est sur le point d'être engagé par le Syndicat de l'Ischert au titre de 2005. Il n'avait pas eu connaissance des propositions de travaux faites par la Fédération des Pêcheurs et demande à ce que ces partenaires se rencontrent pour un échange d'informations.

Suite à l'indication de l'opérateur de la rédaction d'une note technique sur la chasse, Monsieur BRACONNIER de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin précise que l'agrainage est déjà réglementé par un arrêté préfectoral et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2004. Il estime aujourd'hui inconcevable de revenir sur cet arrêté, issu d'un processus de consensus obtenu après de nombreuses réunions avec l'ensemble des partenaires.

Monsieur DURAND explique qu'il ne s'agit pas de changer l'arrêté mais de préciser dans quel cadre l'activité de chasse doit s'exercer sur le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch. Le contenu de cette proposition de note technique rédigée par Monsieur DURAND avec l'avis de Monsieur BROCHIERO, responsable à la DIREN de la mise en œuvre des ORGFHS (Orientations Régionales de Gestion de la Faune et des Habitats) rappelle d'abord les règles générales d'exercice de la chasse en Alsace puis propose des mesures visant à mieux conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ces propositions doivent permettre aux communes qui rédigeront les cahiers des clauses particulières relatives aux lots de chasse, de prendre en considération la démarche Natura 2000 sur leur ban communal lors des prochaines relocations de chasse.

Suite à la présentation du diagnostic socio-économique concernant les activités industrielles et commerciales, Monsieur BEIGNON, représentant Electricité De France, demande si les installations hydroélectriques sont bien répertoriées dans le chapitre concernant la gestion de la ressource en eau. Par ailleurs, il préférerait que l'on utilise le mot d'aménagements hydroélectriques plutôt que de centrale hydroélectrique. Monsieur DURAND indique que l'activité d'EDF est bien indiquée à la fois dans le paragraphe concernant les activités industrielles et commerciales et dans celui concernant la gestion de la ressource en eau.

Monsieur BEIGNON attire l'attention sur la situation des digues qui font partie intégrante des aménagements hydroélectriques et doivent dès lors être considérées comme secteur de la zone industrielle de Marckolsheim. Elles ne doivent donc pas être considérées comme des habitats naturels d'intérêt communautaire, car il s'agit d'espaces créés artificiellement et gérés selon des impératifs industriels, gestion très fortement conditionnée par des impératifs de sécurité.

Madame CLAUDEL précise qu'une réunion sera organisée à la rentrée avec EDF pour traiter de ces problématiques spécifiques.

Monsieur BEIGNON rappelle le partenariat qui existe aujourd'hui avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour les terrains EDF classés en réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Rhin et que les propriétés EDF sur les îles sont dotées d'un plan de gestion réalisé par le CRPF Lorraine-Alsace et mis en œuvre par les organismes de gestion de la forêt privé (COSYLVAL, Bois et Forêts 67).

Enfin, Monsieur BEIGNON souhaite que le terme « sédiments de dragage » du Rhin soit substitué à celui de « boues de dragage ».

Monsieur OTT demande où en sont les projets de réinondation des forêts rhénanes sur le massif de Marckolsheim – Schoenau, projets ayant fait l'objet il y a quelques années d'études et de perspectives de développement et évoqués avec la Région Alsace.

Monsieur DURAND indique qu'à cette heure aucun projet n'est en vu. Monsieur le Sous-Préfet souligne qu'il n'y a en effet aucun projet de ce type à ce jour .

4. Bilan du travail réalisé dans les groupes thématiques

Mme CLAUDEL rappelle que ces groupes thématiques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part, à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale (cohérence) et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Ils ont été mis en place à partir de fin mai et sont animés par les opérateurs.

Le Groupe thématique Activités industrielles s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part aussi de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ».

Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité (ensemble des secteurs) pour préciser les enjeux et analyser les effets éventuels des différentes activités industrielles sur les sites.

Le Groupe thématique « Milieux aquatiques » s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du japon, irrigation, abaissement de la nappe...

Une problématique récurrente a été affichée avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. De ce fait, il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème à l'automne 2005.

Par ailleurs, il sera organisé une réunion par secteur sur l'initiative des opérateurs à l'automne pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

Le groupe thématique « Milieux ouverts » s'est réuni le 31 mai à Rossfeld (animateur: Luc DIETRICH). A cette occasion, les enjeux par habitat d'intérêt communautaire ont été exposés de façon détaillée, ainsi que de premières propositions d'enjeux de conservation pour ces habitats ouverts. La Profession Agricole, très impliquée dans ce groupe thématique, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. Le DOCOB devra donc intégrer les enjeux de conservation des habitats mais aussi de pérennité économique (viabilité économique des exploitations).

Une nouvelle réunion de ce groupe est d'ors et déjà programmée pour l'automne 2005, afin de valider les enjeux et objectifs pour ces milieux ouverts et de travailler sur des propositions de mesures.

Le groupe thématique « Milieux forestiers » s'est réuni le 10 mai à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Il a été montré les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers. Il en est ressorti quatre enjeux globaux concernant la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale de ces habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et la biodiversité. Il est prévu début septembre une réunion de ce groupe pour discuter des principaux enjeux.

Le Groupe thématique « Activités de loisirs » s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs qui sont « organisées », de celles qui ne le sont pas et en conséquence qui sont plus difficiles à maîtriser ou canaliser. La Région a exposé la stratégie de tourisme durable qui est en train de se mettre en place sur la bande rhénane par la Région. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information.

Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés.

Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés. En outre, la définition de bonnes pratiques devra nécessairement passer par des discussions locales et de la concertation. En conséquence, des réunions locales par secteur pour traiter des problématiques locales seront organisés par les opérateurs à l'échelle de leur secteur de travail.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le sous-préfet remercie les participants et indique que le contenu du diagnostic socio-économique sera mis en ligne et téléchargeable sur le site de la DIREN pour tous ceux qui voudraient en prendre connaissance.

Madame CLAUDEL insiste sur la participation et la réactivité des membres du groupe pour faire part de leurs remarques ou compléments sur le diagnostic socio-économique.

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°4 :

Eric DURAND

Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Service d'Appui Technique
22, rue d'Herrlisheim BP 486
68 020 COLMAR cedex

Tél. : 03.89-22-96-25 (ligne directe) Fax : 03.89-22-38-48

Adresse électronique : eric.durand@onf.fr

Le sous préfet

Jacques WITKOWSKI

REUNION DU 23 juin 2005 à 9h30

OBJET : Réunion NATURA 2000
secteur 4 : « MARCKOLSHEIM-
SUNDHOUSE »

LIEU : Salle des adjudications à
MARCKOLSHEIM.

Sous la présidence de Monsieur Jacques WITKOWSKI
Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN.

LISTE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
SCHECKLE Carole	Chargée de mission UNICEF Alsac	
OURY Girard	Comité Départemental Cyclotourisme	
HADDI Julien	Président d'A. MERTH	
GOEIDAN Antoine	Fédération Agricole 67	
MEYER Philippe	D.N.F.	
OTT Hubert	CRPF	
ROESS Spruans	Mairie de Schoenau	
ALBRECHT Marie	UNICEF Alsace	
GRASSER Ferdinand	chasseur	
BRANONNIER Nicolas	FDC 67	
CDT CLUSSMANN	DMD67	
SIEGEL Leon	Mairie-Mackebach	
LOUIS Eric	ONAF - IIR	
NOZES Stéphanie	Supr. - ONAF	
MERTZ Francis	mairie Elsenheim	
PAVIER Pierre Emile	DRD 15	
GISHGANN Jean	Adjoint - ARCKOLSHEIM	
BELIGNON Fabrice	EDF	
SIEBERIST Jean-Louis	Adjoint au Maire Sundhouse	
SPIELMANN J.-L.	Mairie Mackebach	
PRINET Julien	Julien CSA	
SPITZ Jean	CSA	
FAHRNER J.-J.	Mairie SAASENHEIM	
DURAND Eric	ONF Opérateur	

Marie-Hélène CLAUDEL

Dir. EN

Christophe HINSINGER

Adjoint - Préfecture